



VILLE DE
NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES

**CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DES PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM,
LAQUELLE PROCÉDURE S'EST TENUE LE 2 AVRIL 2026.**

Règlement n° 1391-2025

**décrétant les travaux de réfection de la section de la rue Gauthier Nord
comprise entre la limite sud du territoire de la Ville et la rue Coulombe,
incluant le remplacement complet des infrastructures d'eau,
l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication
(RTU), la réfection de la voirie ainsi que la création d'un nouveau
segment de rue en remplacement de la rue de l'Assomption et
pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 18 190 000 \$ à cette fin**

Je soussignée, Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière
de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, certifie :

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé
et adopté le 23 février 2026;

QUE le règlement 1391-2025 a été adopté le 23 mars 2026;

QU'un avis public a été publié en date du 26 mars 2026 afin que les
personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste
référendaire de la municipalité puissent demander que ce règlement fasse
l'objet d'un scrutin référendaire;

QUE la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter s'est
tenue le 2 avril 2026;

QUE le nombre de personnes habiles à voter était de SEPT MILLE NEUF
CENT QUATRE-VINGT-TROIS (7 983) et que le nombre de demandes
requis pour que le règlement numéro 1391-2025 fasse l'objet d'un scrutin
référendaire était de HUIT CENT NEUF (809).

QUE le nombre de signature apposée est de zéro (0);

EN CONSÉQUENCE, je déclare que le règlement 1391-2025 pourra entrer
en vigueur, à la suite de l'obtention de l'approbation du ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation.

Signé à Notre-Dame-des-Prairies, ce 7 avril 2026.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière